La mobilisation des acteurs économiques dans les Agenda 21 : un rôle pour l'entreprise ?

Comité 21 - Groupe de pilotage "Entreprises - collectivités"

20 juin 2006

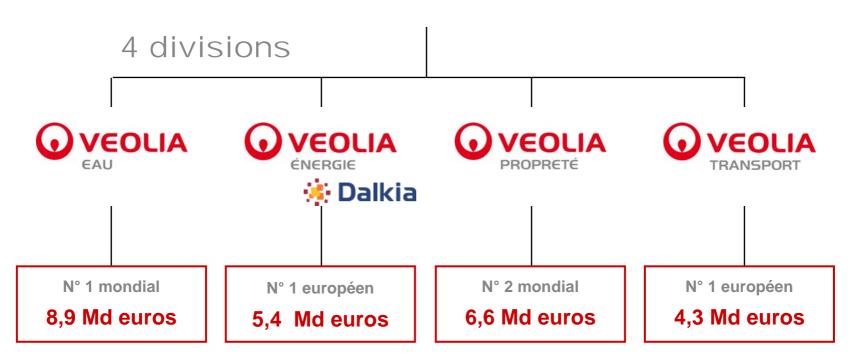
Bérengère Lagraulet

VEOLIA

Direction des Collectivités Publiques

Un seul métier : les services à l'environnement





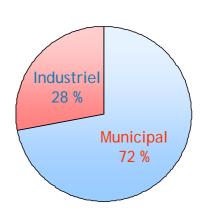
Données 2005



Un seul métier : les services à l'environnement



- □ Plus de **110 millions de personnes** desservies
- Veolia Eau : opérateur permanent dans plus de 57 pays
- □ Chiffre d'Affaires : 8,9 milliards €
- 70 765 Collaborateurs
- 40 000 clients industriels



Données 2005

Notre responsabilité d'entreprise

- Nous publions depuis 1999 un rapport dédié à l'environnement, puis au développement durable
- Notre Charte du Développement Durable témoigne depuis 2000 de l'engagement central de VE dans la voie du développement durable
- Notre Programme Ethique, Conviction et Responsabilité régit l'action de l'ensemble des collaborateurs du groupe et place la responsabilité au cœur de notre système de gouvernance.
- VE et ses Divisions sont membres du Pacte Mondial depuis 2002











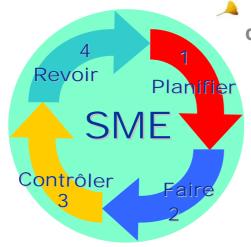




2005

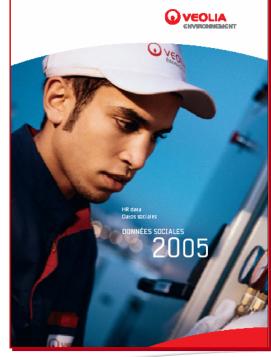
Nos outils

Un système de management environnemental (SME) mis en place depuis 2000 et déployé sur l'ensemble de nos entités opérationnelles à travers le monde



77% de CA des activités pertinentes couvert en 2005 (Veolia Eau)

Un recueil des données sociales permettant de suivre depuis 2001 plus de 100 indicateurs sociaux à travers 65 pays et doublé d'un plan de progrès social depuis 2003, fixant des objectifs quantifiés



Nos enjeux

Assurer une gestion durable de l'eau

Favoriser l'accès à l'eau, la santé et la l'éducation

Placer les hommes et les femmes au cœur de la réussite économique et sociale

La reconnaissance de notre performance

- VE est présent au sein des grands indices extra-financiers internationaux
 - le FTSE4 Good (indice boursier britannique des sociétés socialement responsables)
 - l'ASPI Eurozone (Indice Européen)



- ◆ VE est reconnu également pour sa performance :
 - au sein de fonds d'investissement socialement responsables comme Innovest

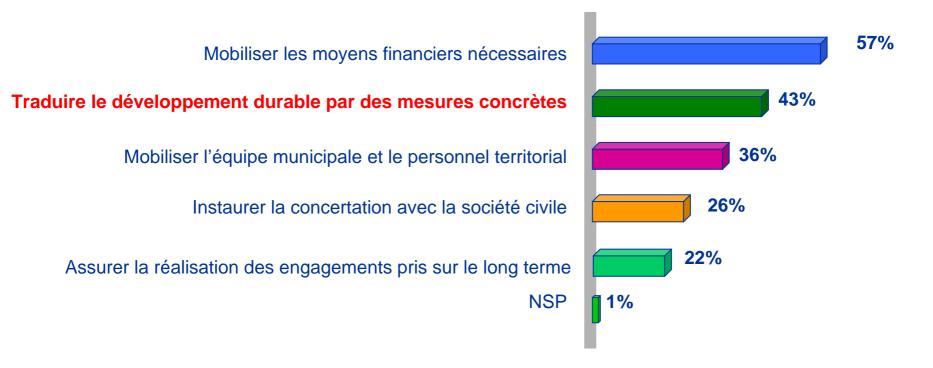


- Ou Storebrand
- et a été classée 1ère entreprise française et 16ème mondiale pour la qualité de son reporting par l'étude Global Reporters (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)



Les nouvelles attentes de nos clients

> Les principales difficultés rencontrées par les élus pour mettre en œuvre une politique de développement durable dans leur commune

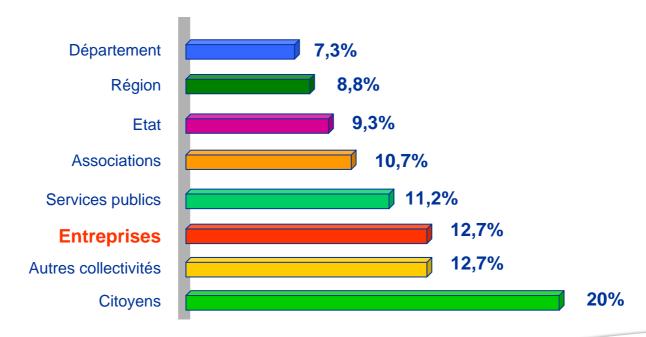


Extrait de l'étude IPSOS / Dexia Crédit Local novembre 2005, Les élus locaux, les Français et le développement durable ».



Quel rôle pour l'entreprise ?

- Les collectivités locales considèrent que les entreprises doivent participer à leur démarche vers le développement durable
 - Les entreprises sont en 2ème position des parties prenantes (ex-aequo avec les autres collectivités)
- > Quelles sont les parties prenantes aux démarches des collectivités locales?

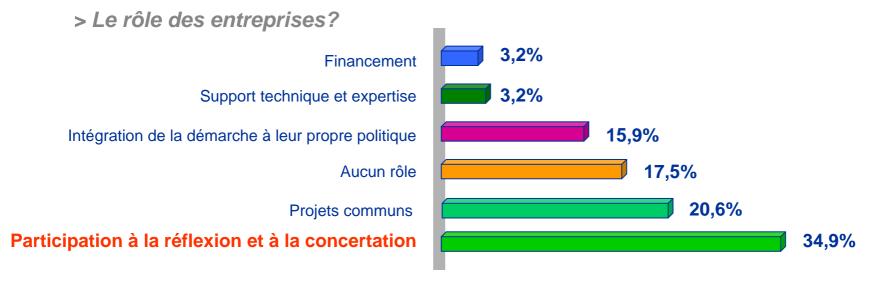


Extrait de l'étude Mazars 2003, « Le développement durable dans les collectivités de plus de 10 000 habitants ».



Quel rôle pour l'entreprise?

+ Les entreprises sont appelées à intervenir sur certains thèmes



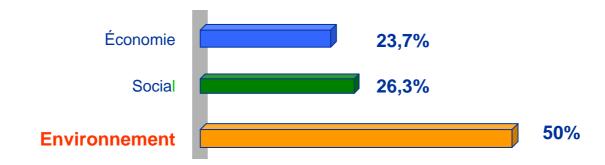
84,6% des collectivités considèrent que les entreprises sont des partenaires de leur démarche

Extrait de l'étude Mazars 2003, « Le développement durable dans les collectivités de plus de 10 000 habitants ».

L'environnement : priorité

L'environnement, le thème prioritaire traité dans la démarche de développement durable par les collectivités

> Les priorités à l'avenir



Extrait de l'étude Mazars 2003, « Le développement durable dans les collectivités de plus de 10 000 habitants ».

Agenda 21 : un rôle pour l'entreprise?

- L'entreprise : une expertise et une méthode au service des collectivités et des Agenda 21 locaux
 - Une expertise managériale : pour aider à la réflexion et à la concertation
 - Des outils de reporting et de pilotage développés
 - Une expertise technique et environnementale : pour adapter les solutions aux contextes locaux et anticiper les besoins
 - Du petit cycle au grand cycle de l'eau
 - Optimisation des consommations d'énergie
 - Des solutions durables pour l'industrie, pour l'agriculture
 - Une expertise sociale : pour une meilleure réponse aux besoins des communautés locales et au projet de territoire
 - Dialogue permanent avec nos parties prenantes
 - Politique sociale : former, écouter et accompagner nos salariés
 - Œuvrer pour la solidarité



Imaginer ensemble des solutions concrètes



Nos savoir-faire au service de nos partenaires

Les métiers de l'eau et de l'assainissement autour de 8 enjeux :



- Protéger et préserver les ressources en eau
- Préserver les écosystèmes
- Traiter les problèmes liés à l'environnement et à la santé
- Prévenir les changements climatiques
- Gérer les déchets
- Renforcer la solidarité dans la gestion des services essentiels d'eau et d'assainissement
- Contribuer au progrès social des salariés
- Créer de la valeur pour nos parties prenantes



Inventer de nouvelles réponses

- Le service public de l'eau et de l'assainissement évolue vers une professionnalisation du développement durable
 - ...dans ses savoir-faire techniques
 - ♦ Gestion durable du cycle de l'eau, etc...
 - ...dans le mode de réponse
 - Mise en œuvre d'actions du programme Agenda 21 local
 - Charte
 - **Bilan Carbone**
 - Partenariat scientifique de recherche
 - Plan de Déplacement d'Entreprise
- Trois études de cas
 - Ville de Marmande
 - CANCA
 - Narbonne



Ville de Marmande

Une coopération pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 local

- Marmande, 1ère ville d'Aquitaine à avoir élaboré son Agenda 21
 - Élaboration de l'Agenda 21 local en 2003
 - Un projet de territoire dont il faut garantir la pérennité
 - Création d'un comité de pilotage composé d'élus, de partenaires institutionnels et privés : Veolia Eau compte parmi ces partenaires
 Et aussi l'ADEME, la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, Dexia Crédit Local, EDF, France Telecom et Gaz de France
- La Ville a souhaité que la mise en œuvre concrète s'accomplisse avec les acteurs du territoire : Veolia Eau apporte son savoir-faire au travers d'une

Convention de partenariat Agenda 21 local

- Signée en mai 2004 pour 2 ans
- Elle s'engage sur les objectifs suivants :
 - Améliorer la viabilité des décisions prises en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement
 - Améliorer les actions de protection de l'environnement
 - Informer et sensibiliser es usagers à la gestion de l'eau
 - Protéger les populations des risques liés à la gestion de l'eau
 - Apporter une attention particulière aux administrés en difficulté sociale



Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

Deux démarches exemplaires d'engagement partagé

- ♣ La CANCA lance sa Charte du Développement Durable en 2002
- En 2005, la CANCA a souhaité réaliser une étude approfondie sur les émissions de CO2 et d'autres gaz à effet de serre présentes sur le territoire de l'agglomération.



Veolia Eau a développé avec EDF le **projet novateur des micro-turbines** : il utilise les chutes d'eau de la Vésubie pour produire de l'énergie.
Celle-ci contribuera en partie au fonctionnement du tramway de la CANCA.

La Narbonnaise

Le diagnostic environnemental concerté de la Narbonnaise







- Une volonté politique affirmée
- Des relations fortes entre la collectivité et le groupe
- Objectif du partenariat :
 - « Aller vers une maîtrise de l'environnement dans le cadre d'une politique de préservation des ressources, de valorisation optimale des déchets et de création d'activités économiques compatibles avec le développement durable. »

Les actions phares de VE à Narbonne

La nouvelle station d'épuration de Narbonne Ville



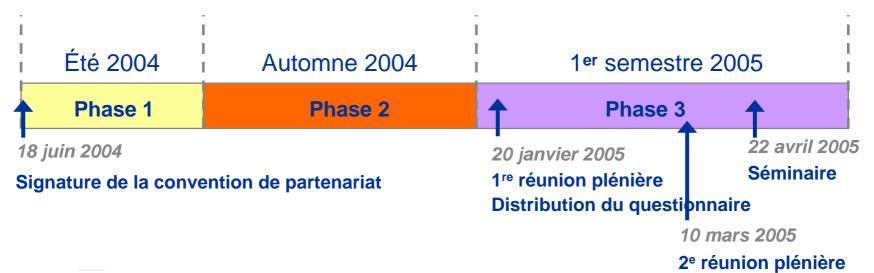


La plateforme de compostage de boues de STEP BIOTERRA

La chaufferie de la ZAC St Jean St Pierre

La démarche

- Convention signée en juin 2004
- Pilotage de la démarche par un comité mixte Ville de Narbonne / C.A.N. / VE



- Phase 1 : Rencontre des parties prenantes
- Phase 2 : Identification des activités impactant sur l'environnement /Cotation des impacts (selon méthodologie adaptée de l'ISO 14001)
- Phase 3 : Consultation des parties prenantes

Du diagnostic environnemental à l'Agenda 21



Volonté politique de développement durable depuis 2001

1re étape

Actions diverses de la collectivité en matière d'environnement, de social et d'économie



2e étape

Diagnostic Environnemental Concerté & Étude de Planification Énergétique

3e étape

Mise en place de l'Agenda 21:

Plan d'actions global

basé sur les trois volets du développement durable



La communication sur les gestes éco-citoyens



- Victor partenaire de Narbonne tout au long de l'année 2005 :
 - Distribution de sacs cabas
 - Distribution de compost
 - ▲ Distribution de plaquettes de sensibilisation aux gestes éco-citoyens

Conclusion

- Une dynamique vertueuse contribuant à la recherche de solutions concrètes et innovantes à l'échelle des territoires
- Des partenariats novateurs entre acteurs publics et privés
- Des démarches de concertation entre les parties prenantes
- Le partage d'une culture commune du développement durable



Merci de votre attention

berengere.lagraulet@veolia.com